

Bell Canada—Loi

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Nous voulons simplement entendre ce que vous avez à dire.

M. Riis: Selon le député, le gouvernement veut connaître le point de vue des députés de l'opposition. Je n'ai rien à redire à cela. Nous tenons à dire que l'absence de travaux de recherche et de développement dans le secteur des télécommunications nous inquiète particulièrement et que le projet de loi n'y remédie aucunement. Nous, parlementaires, avons eu nos bureaux inondés d'articles et d'études révélant qu'en ce qui a trait à la recherche et au développement dans le domaine des télécommunications, qu'il s'agisse de Northern Telecom ou de toute autre entreprise pouvant être en cause, la tendance est l'aller dans le Sud. En effet, de plus en plus ce type d'activité se déplace en direction du Sud. Voilà quelque chose qui devrait préoccuper les Canadiens.

Le projet à l'étude est une bonne occasion pour nous de prendre conscience de ce phénomène et aussi d'obliger Bell Canada à prendre certaines initiatives, certaines mesures énergiques pour nous garantir que ses activités de recherche et de développement, si essentielles en matière de télécommunications, continueront de s'exercer au Canada. Admettons donc ce qui se passe. De plus en plus souvent nous voyons des entreprises qui déménagent de régions où il existe une réglementation vers des régions où il n'en existe pas. Et elles investissent dans ces autres régions les bénéfices réalisés dans les régions réglementées. S'il est vrai que cette sorte de diversification a des avantages, et personne ne le met en doute, elle suscite également de très graves questions.

● (1120)

Ce matin, le gouvernement annonçait que les règlements régissant les institutions financières seraient sensiblement modifiés. Par exemple, une société de fiducie qui n'était pas jusqu'ici autorisée à consentir des prêts commerciaux importants, pourra peut-être maintenant établir une banque et l'appeler banque de société de fiducie. On s'apprête ainsi à créer une nouvelle catégorie de banques qu'on appellera, dans le jargon du système, banques de l'Annexe C. Là encore, on vise à diversifier les intérêts.

Cependant une telle tendance favorise la concentration des pouvoirs financiers. A l'instar du Canada, un certain nombre de pays occidentaux industrialisés autorisent la concentration des pouvoirs économiques et financiers. Le projet de loi dont nous sommes saisis et les mesures annoncées par le gouvernement aujourd'hui favoriseront une concentration de pouvoir. Les sociétés nationales, multinationales et transnationales vont se mettre à diversifier leurs intérêts économiques.

Nous, représentants élus, avons des responsabilités à l'égard de l'électorat canadien. Nous devons nous demander si le projet de loi favorise les meilleurs intérêts du public canadien. Nous devons nous demander s'il est de nature à améliorer la qualité des services téléphoniques au Canada. A en juger par les interventions que j'ai entendues et les documents que j'ai lus, la chose n'est pas tout à fait évidente. En fait, cela semblerait être une première étape vers une hausse des tarifs pour les appels locaux.

Je terminerai mes propos en disant que le projet à l'étude accorde à Bell Canada littéralement tout ce qu'elle veut. Les

dirigeants de Bell Canada auraient pu très bien rédiger le projet de loi.

M. Orlikow: C'est probablement le cas.

M. Riis: Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) me dit que c'est probablement eux qui l'ont écrit. D'une façon ou d'une autre, ils ont dressé une liste de besoins auxquels selon eux devrait répondre le projet à l'étude. Et ils auront à peu près tout ce qu'ils ont demandé.

Nous n'avons pas réussi à nous donner une orientation générale en matière de télécommunications, domaine critique qui connaît une rapide évolution, domaine où le Canada joue un rôle important sur la scène internationale. Les télécommunications sont vraiment essentielles dans un pays aussi vaste que le nôtre. Et j'ai bien peur de devoir dire du mal encore une fois non seulement de l'actuel gouvernement, mais aussi de mes collègues libéraux. Ils ont été au pouvoir pendant si longtemps et ils ont tout simplement ou bien oublié de présenter ou bien repoussé une mesure générale aussi essentielle.

Par ailleurs, je me demande si Bell Canada fait profiter ses abonnés des bénéfices que lui rapporte l'exploitation de son réseau téléphonique. Les abonnés sont appelés à payer sans cesse davantage. Leur offre-t-on un service amélioré? Profitent-ils de la modernisation des installations? Indirectement oui, mais sûrement pas financièrement. Les abonnés profitent-ils des résultats des travaux de recherche et de développement? Pas nécessairement. En fait, le projet de loi à l'étude offre l'ouverture que recherchent des entreprises de cette nature qui leur permettra de déménager une autre partie de leurs activités de recherche et développement à l'étranger.

Beaucoup de questions nous préoccupent. D'autres intervenants en ont exposé quelques-unes. Assurément, dès que l'occasion se présentera, nous allons soulever ces questions au comité. Et je demande à nos vis-à-vis de prendre au sérieux les amendements que nous allons présenter. Les ministériels se croient trop souvent obligés de ne pas écouter avec beaucoup d'attention les points que font valoir au comité leurs députés d'arrière-ban et les députés de l'opposition. Quoi qu'il en soit, nous sommes nombreux à nous intéresser très vivement à ce projet de loi. Des députés de tous les partis représentés à la Chambre ont passé énormément de temps à l'étudier et à consulter des personnes et des groupes que préoccupent fort les énormes implications du projet de loi C-19. Je demande aux députés de tous les partis d'accorder aux modifications proposées l'attention qu'elles méritent.

● (1125)

C'est ainsi, espérons-le, que nous veillerons à ce que le projet de loi C-19 contribue non seulement à améliorer les services offerts aux abonnés du téléphone, mais aussi à stimuler la recherche et le développement au Canada. J'espère qu'il contribuera aussi à susciter les avertissements voulus à propos de monopoles et de l'octroi à certaines sociétés de pouvoirs énormes lorsqu'il s'agit de surveiller les activités économiques dans une variété de domaines. Voilà bien ce qui ressort du projet de loi qui a été présenté plus tôt aujourd'hui visant les institutions financières, et la situation est semblable dans le secteur des télécommunications.